

# Plan de développement quantitatif et qualitatif 2018 Région Hauts de France

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2018

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est un programme d'Etat en faveur de l'engagement citoyen des jeunes. Il poursuit l'objectif de renforcer la cohésion sociale, en offrant à toute personne de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, la possibilité de s'engager dans un projet collectif d'intérêt général. Depuis sa création plus de 260 000 jeunes ont réalisé un Service Civique. Pour la seule année 2017, ils sont près de 130 000. Avec un budget annuel national de plus de 450 millions d'euros, la place du Service Civique au sein des politiques de jeunesse est prépondérante.

En 2018, le Gouvernement a confirmé la pérennisation du Service Civique, en maintenant un niveau de financement équivalent à celui de 2017. **La cible nationale de 150 000 volontaires en Service Civique est reconduite en 2018. Dans ce contexte de développement stabilisé, la qualité des missions proposées aux jeunes est une priorité à renforcer.**

Pour 2018 et 2019, **les orientations stratégiques du Service Civique** telles que définies par l'Agence du Service Civique se déclinent en trois axes :

- faire de la qualité des missions une priorité ;
- faire du Service Civique une institution reconnue par l'ensemble de la société ;
- promouvoir toutes les démarches d'amélioration de la performance et d'évaluation de l'impact du Service Civique.

L'instruction de l'Agence du Service Civique du 4 janvier 2018 est venue préciser les objectifs de mise en œuvre du Service civique en 2018 en mettant l'accent sur un enjeu essentiel : **l'importance de renforcer l'accompagnement et le contrôle de la conformité à toutes les étapes du projet d'accueil pour garantir « 100% de missions de qualité ».**

## BILAN CHIFFRÉS 2017 ET OBJECTIFS REGIONAUX 2018

Depuis 2010, le Service Civique a permis à **plus de 30 000 jeunes des Hauts de France** de s'engager au service de la collectivité et de l'intérêt général. La région des Hauts de France est devenue la **troisième région** en termes de nombre de jeunes volontaires accueillis.

Le développement du Service Civique s'est poursuivi dans la région : **8 311 personnes ont signé un contrat d'engagement en 2017** (chiffres définitifs connus en avril). Ajoutés aux volontaires qui ont signé leur contrat fin 2016, ce sont 12 900 personnes des Hauts de France qui ont connu une expérience d'engagement en Service Civique en 2017, soit une augmentation de près de 3 500 jeunes par rapport à 2016 (+36%).

En 2018, les moyens alloués permettront la signature de **8 498 nouveaux contrats d'engagement de Service Civique dans la région**, soit 181 contrats de plus qu'en 2017.

La région s'inscrit dans le développement du service civique au-delà de l'objectif notifié et s'efforcera d'aller chercher une perspective supplémentaire.

Le présent plan met en œuvre les orientations nationales définies par l'Agence du Service Civique. Il est la déclinaison du plan territorial pour la jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative des Hauts de France et intègre les priorités de la feuille de route pluriannuelle « cohésion sociale » adoptée par le C.A.R. du 22 novembre 2017.

### **I. Poursuivre le développement de l'offre de missions de Service Civique**

#### La poursuite de la mobilisation du secteur associatif

Les associations proposent environ 60% des offres de missions disponibles dans la région. En 2018, elles continueront d'être des partenaires essentiels du développement.

- Pour faciliter les démarches d'associations désireuses de s'engager dans l'accueil de volontaires en Service Civique dans la région, une cartographie régionale des lieux d'information et d'accompagnement en matière de Service Civique sera réalisée avec le Mouvement Associatif.
- Les DDCS et la DRJSCS entretiennent des liens réguliers et pérennes avec les principaux réseaux associatifs impliqués dans la mise en œuvre du Service Civique. Ce dialogue sera poursuivi.

#### Le développement de l'engagement des collectivités territoriales

Peu de collectivités sont agréées au titre du Service Civique. Les marges de développement sont potentiellement importantes.

- La concertation et le partenariat avec le Conseil Régional des Hauts de France, qui soutient financièrement les associations agréées pour l'accueil de volontaires en Service Civique, sera systématiquement recherchée. Une réflexion conjointe pourra être menée pour développer les avantages aux volontaires de la région et ainsi valoriser leur engagement.
- Les DDCS poursuivront leur travail de mobilisation des collectivités, en particulier des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).
- Le partenariat avec le CNFPT pourra être réactivé notamment pour proposer des formations en direction des tuteurs.trices intégrées au catalogue de formation des agents territoriaux.

#### La déclinaison des « grands programmes ministériels » dans les services publics locaux

En 2018, les conventions nationales signées entre l'Agence du Service Civique et les ministères permettront aux services publics locaux d'accueillir de nouveaux volontaires.

- La DRJSCS renforcera son accompagnement des services de l'Etat et des organismes publics régionaux concernés dans la mise en œuvre de projets d'accueil de volontaires, dans le respect de principes fondamentaux du programme. Des rencontres avec les référents régionaux des « grands programmes » pourront être proposées pour réaliser un état des lieux de la mise en œuvre du Service Civique dans les services publics en Hauts de France.

- Une attention particulière sera portée à l'accompagnement et à la mobilisation des universités et coordinations d'universités.
- Le soutien des services de l'Education nationale sera également renforcé pour accompagner la montée en charge importante des effectifs de volontaires dans les écoles et collèges de la région et évaluer la mobilisation du Service Civique dans le cadre du programme « Devoirs Faits ».
- Dans le secteur « santé-social », le travail mené avec l'ARS pour identifier les secteurs et structures susceptibles d'accueillir des volontaires et construire des missions adaptées sera poursuivi. La Fédération hospitalière de France (FHF) des Hauts-de-France, nouvellement agréée, bénéficiera d'un accompagnement adapté (convention de partenariat Préfet de Région – ARS – FHF signée le 10 novembre 2017 à Roubaix).

#### L'accompagnement des nouvelles structures éligibles

La loi « égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 a élargi la liste des structures éligibles au Service Civique.

- La DRJSCS et les DDCS s'attacheront à informer et accompagner ces structures dans la conception d'un projet d'accueil de volontaires en Service Civique.
- En 2018, les demandes d'agrément des organismes HLM seront notamment accompagnées sur la base de l'outil pratique réalisé par la DRJSCS et les DDCS des Hauts de France <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1650>.
- Une information spécifique en direction des entreprises solidaires d'utilité sociales (ESUS) a été conduite en partenariat avec la CRESS en 2017. Elle pourra être renouvelée en 2018.

#### Le développement du Service Civique à l'International

Une attention sera portée au développement du nombre de missions à l'international, pour lesquelles une demande forte des jeunes existe.

- La DRJSCS financera la plateforme régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes « Ready to Move ! » qui promeut et accompagne - entre autres projets et dispositifs - les projets de Service Civique à l'international.
- Les services de l'Etat et leurs partenaires sensibiliseront les organismes envoyant des volontaires à l'international pour qu'ils accueillent en priorité des personnes originaires des Hauts-de-France. Des projets spécifiques pour développer le Service Civique à l'international dans le bassin minier en particulier pourront être privilégiés.
- Le financement apporté en 2017 à l'association Lianes Coopération permettra en 2018 de poursuivre la promotion du Service civique à l'International auprès des collectivités territoriales de la région.

## **II. Permettre l'accès de tous les jeunes au Service Civique**

Le Service Civique est un dispositif accessible à tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, quels que soient leur sexe, profil, situation, lieu de résidence, origine, parcours ou leur formation initiale.

### La mise en relation de l'offre et de la demande de missions

Il a été constaté que des offres de missions restaient non pourvues quand parallèlement des candidat.e.s au Service Civique ne trouvaient pas de mission. S'il est, pour des raisons techniques, difficiles de quantifier et de qualifier ces situations, il n'en demeure pas moins qu'elles semblent avoir augmenté en 2017. En 2018, la mise en relation entre l'offre et la demande de missions sera prioritaire, en particulier dans certains territoires (dans l'Aisne notamment) où des difficultés à pourvoir les missions disponibles sont particulièrement repérées.

- Une cartographie interactive des offres de missions dans la région a été réalisée par la DRJSCS <http://hauts-de-france.drjcs.gov.fr/spip.php?article1461>. Elle permet aux jeunes d'identifier facilement les offres de mission près de chez eux. En 2018, elle sera régulièrement actualisée et sa diffusion sera assurée.
- Les DDCS et leurs partenaires poursuivront les actions locales d'information sur le Service Civique et de mise en relation entre jeunes et organismes d'accueil : forums, « civic dating », stands d'information, etc. Le soutien financier aux relais locaux d'information et d'accompagnement sera maintenu pour faciliter la mise en œuvre de ces actions.
- La DRJSCS, en lien avec les DDCS, reconduira pour la deuxième année le « Mois de l'engagement » en octobre 2018, qui constituera un temps fort au cours duquel organismes d'accueil et jeunes candidats pourront se rencontrer. Le « Mois de l'engagement » permettra également la valorisation des actions menées par les partenaires des services de l'Etat dans le cadre du Service Civique et de l'ensemble des autres formes d'engagement.

### La poursuite des efforts en direction des jeunes avec moins d'opportunités

En 2018, les services continueront d'encourager, de soutenir, d'accompagner et de développer des actions visant à lever les freins à l'engagement des jeunes avec moins d'opportunités : jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, jeunes résidant en zones rurales, jeunes en situation de handicap, décrocheurs scolaires, jeunes réfugiés.

- Le Service Civique peut constituer un outil de remobilisation, de remise en parcours, une première expérience d'activité, source d'estime et de confiance en soi, favorisant une inscription en formation ou une insertion professionnelle. En 2018, la DRJSCS engagera une réflexion avec le Conseil Régional pour conduire une expérimentation conjointe autour de la dimension tremplin du Service Civique en direction de jeunes issus des QPV et des territoires ZRR de la région.
- Plusieurs DDCS (Aisne, Nord, Pas de Calais) conduiront des actions spécifiques en direction des personnes réfugiées pour faciliter leur accès au Service Civique.
- De nouvelles actions en direction des décrocheurs scolaires pourront être menées dans les départements en partenariat avec l'Éducation nationale (action prévue dans l'Oise notamment).

- En 2018, des actions seront menées par les DDCS en direction des jeunes en situation de handicap (développement de partenariat avec des structures d'éducation spécialisées dans l'Oise, mobilisation des tiers de confiance dans le Nord, etc.). En outre, le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) a reçu un financement de la DRJSCS pour réaliser en 2018 un état des lieux des bonnes pratiques en matière d'accueil de volontaire en situation de handicap dans la région.

#### Le renforcement de la couverture territoriale

En 2018, comme les années précédentes, la DRJSCS, les DDCS et leurs partenaires s'attacheront à garantir le développement du Service Civique dans tous les territoires de la région. Des actions seront poursuivies ou développées par les services pour assurer le déploiement du programme dans les « zones blanches » repérées et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires ruraux en particulier. Les territoires prioritaires suivants ont notamment été identifiés :

- Dans le Nord et le Pas de Calais : le bassin minier dans le cadre de l' « Engagement pour le renouveau du bassin minier ».
- Dans le Nord : Pévèle ; Haute Deule ; Carembault ; Valenciennes Métropole ; Communauté de communes de Solesmes ; Métropole européenne de Lille.
- Dans l'Aisne : la Thiérache et l'arrondissement de Château-Thierry.

### **III. Garantir la qualité des missions et de l'expérience vécue par les volontaires**

Le développement qualitatif du Service Civique est une nécessité. La pérennité et la viabilité du programme est en effet conditionné au strict respect du cadre légal et des principes fondamentaux qui régissent le Service Civique. L'accompagnement, le suivi et le contrôle des organismes est un enjeu prioritaire en 2018.

#### Le renforcement de l'accompagnement des organismes d'accueil

Diverses actions d'accompagnement seront maintenues et développées par la DRJSCS et les DDCS pour faciliter le respect des obligations des organismes d'accueil de volontaires et des principes fondamentaux du Service Civique :

- Les pages dédiées au Service Civique sur le site Internet de la DRJSCS seront revues pour faciliter l'accès à l'information et simplifier les démarches des organismes.
- La formation des tuteurs est un enjeu majeur pour le développement qualitatif du programme. La loi « Égalité et citoyenneté » prévoit que les tuteurs de volontaires doivent être obligatoirement formés à cette fonction. Chaque DDCS, en collaboration avec les prestataires du « marché public de l'accompagnement », continueront de proposer une offre de formation adaptée aux besoins des acteurs du territoire. En 2018, les services seront particulièrement vigilants à la formation effective des tuteurs. Celle-ci conditionnera notamment les renouvellements d'agrément et l'accueil de nouveaux volontaires dans le cadre des demandes d'avenants.

- L'offre de formations civiques et citoyennes pour les volontaires sera compilée et régulièrement mise à jour sur le site Internet de la DRJSCS. Les DDCS coordonneront l'offre de formations de qualité proposée dans chaque département.
- L'information et le soutien de proximité sera poursuivi via les relais de proximité que constituent les « tiers de confiance », les « plateformes d'appui », les « points d'appui » ou autres dénominations choisies dans les départements.
- En 2018, la publication d'un guide régional sur « l'accompagnement au projet d'avenir des volontaires » permettra de soutenir concrètement les tuteurs dans cette fonction.
- Des rencontres, échanges de pratiques, regroupements, etc., entre tuteurs, gestionnaires d'agrément seront encouragées ou pourront être développées par les services pour faciliter le partage des bonnes pratiques et la diffusion d'une culture commune Service Civique.

#### Les domaines et acteurs accompagnés prioritairement en 2018

- Les organismes qui disposent d'un agrément collectif seront particulièrement soutenus dans l'animation de celui-ci. Des formations de tuteurs spécifiques aux organismes à agrément collectif pourront être mises en place, en partenariat avec les prestataires du « marché de l'accompagnement ».
- Le suivi des structures disposant d'un agrément « intermédiation » sera renforcé. L'intermédiation constitue un levier important pour le développement du Service Civique et présente l'avantage de mutualiser et de rationaliser les moyens et les coûts, en s'appuyant sur des structures disposant de ressources et d'une expertise solide. Elle comporte aussi des inconvénients pour les services de l'Etat chargés de s'assurer du respect du cadre légal et qui ne disposent pas toujours des informations nécessaires pour identifier pleinement les lieux et conditions d'exercice des volontaires en Service Civique mis à disposition. En 2017, la DRJSCS et les DDCS s'étaient réunies pour identifier les principes d'une intermédiation de qualité. Il s'agira en 2018 d'assurer la diffusion des éléments de cadrage et d'accompagner les structures dans cette démarche qualité.
- Certains secteurs d'activité présentent des risques particuliers de substitution à d'autres statuts (salariés, stagiaires, bénévoles) et de dévoiement, liés à des difficultés structurelles de moyens. Les acteurs de ces domaines seront accompagnés en priorité. Les secteurs du sport, de la culture et de l'éducation sont notamment concernés.
- Les services publics accueillant des volontaires dans le cadre des « Grands programmes » de l'Agence du service civique se verront également proposer des actions de formation/accompagnement. En collaboration avec l'Agence du service civique, une expérimentation en direction des tuteurs en préfecture et sous-préfecture sera initiée.

#### Le développement des contrôles du Service Civique

En 2018, 106 contrôles seront réalisés in situ par la DRJSCS et les DDCS (source PRICAE), à partir des priorités identifiées localement (réclamations et signalements de volontaires, suspicions de dysfonctionnements, secteurs à risque) et nationalement (cartographie des risques en cours d'élaboration).

### La valorisation des volontaires et le développement de leur qualité de vie

Les services continueront d’agir pour faire du Service Civique une expérience riche pour les volontaires et reconnue par l’ensemble de la société.

- L’organisation de temps collectifs (ateliers d’échange de pratiques, regroupements, rassemblements, cérémonies, etc.) pour les volontaires sera encouragée et favorisée par la DRJSCS et les DDCS. Des actions seront notamment menées dans le cadre de la semaine nationale de l’engagement début juillet 2018 et de l’opération régionale « Mois de l’engagement » en octobre 2018. Ce dernier sera également l’occasion de valoriser toutes les formes d’engagement des jeunes, et de mettre en exergue les actions menées par les structures qui les accompagnent. La possibilité de créer une communauté de volontaires (« ambassadeurs du service civique ») et une application pour téléphone permettant la rencontre des volontaires sera étudiée.
- Poursuivre l’amélioration des conditions de vie des volontaires en développant les avantages à leur intention continuera d’être une préoccupation des services et de leurs partenaires (collectivités, universités, CROUS, etc.) en 2018 : aides au transport, au permis, au BAFA, accès aux mêmes avantages que les étudiants, etc.

#### **IV. Animer la gouvernance territoriale**

Le développement de la gouvernance du Service Civique aux niveaux régional, départemental voire infra-départemental constitue la garantie d’un déploiement territorial cohérent.

- En 2018, la réunion annuelle du comité de pilotage régional des référents territoriaux du Service Civique dans les services déconcentrés et les organismes publics sera élargie aux principaux partenaires associatifs impliqués dans le programme.  
Il permet notamment au-delà des bilans quantitatifs et qualitatifs, de rappeler aux services régionaux de l’Etat concernés par la mise en œuvre des grands programmes ministériels, les objectifs de développements et les principes du service civique (engagement des jeunes, non substitution à l’emploi, diversité des profils de jeunes, importance du projet d’avenir, de la formation tuteur et des formations civiques et citoyennes pour les volontaires). Le présent plan de développement y sera présenté.
- Les instances de coordination départementales pilotées par les DDCS seront également réunies. Dans la Somme et dans l’Oise, les comités sont communs avec la réserve civique. Dans le Nord, il associera les organisations syndicales représentant les personnels. Ces comités permettent de lancer concrètement les actions de développement des offres de mission de qualité dans les territoires, et les actions facilitant le rapprochement offre de mission/ demandes des jeunes.
- Des comités locaux pourront être mis en place dans certains territoires, en fonction des spécificités (territoires carencés en offre, articulation des initiatives locales...)



## Synthèse du plan de développement régional

Objectifs opérationnels	Actions 2018
<b>I. Poursuivre le développement de l'offre de missions de Service Civique</b>	
<b>Poursuite de la mobilisation du secteur associatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation avec le Mouvement Associatif d'une cartographie régionale des lieux d'information et d'accompagnement des associations sur le service Civique</li> <li>- Poursuite du travail partenarial avec les principaux réseaux associatifs impliqués dans le Service Civique.</li> </ul>
<b>Développement de l'engagement des collectivités territoriales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du dialogue avec le Conseil régional pour le soutien aux associations agréées et l'amélioration des conditions de vie des volontaires</li> <li>- Poursuite de la mobilisation des collectivités, en particulier des EPCI</li> <li>- Réactivation du partenariat avec le CNPFT pour la formation des tuteurs.trices en particulier (à l'étude)</li> </ul>
<b>Déclinaison des « grands programmes ministériels » dans les services publics locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un état des lieux de la mise en œuvre du service civique dans les services publics de la région</li> <li>- Accompagnement privilégié des universités/ communautés d'universités</li> <li>- Soutien prioritaire aux services de l'Education nationale pour accompagner la montée en charge</li> <li>- Poursuite du travail avec l'ARS pour identifier et mobiliser les structures susceptibles d'accueillir des volontaires</li> <li>- Accompagnement privilégié de la FHF nouvellement agréée</li> </ul>
<b>Accompagnement des nouvelles structures éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des organismes HLM sur la base de l'outil pratique réalisé à leur attention <a href="http://hauts-de-france.drjcs.gov.fr/spip.php?article1650">http://hauts-de-france.drjcs.gov.fr/spip.php?article1650</a></li> <li>- Renouvellement, si nécessaire, de l'information en direction des ESUS, en partenariat avec la CRESS</li> </ul>
<b>Développement du Service Civique à l'international</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement de la plateforme régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes</li> <li>- Envoi prioritaire de personnes originaires des Hauts de France, et en particulier avec moins d'opportunités</li> <li>- Soutien à l'association Lianes Coopération pour la promotion du SCI auprès des collectivités territoriales</li> </ul>
<b>II. Permettre l'accès de tous les jeunes au Service Civique</b>	
<b>Mise en relation de l'offre et de la demande de missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions spécifiques dans les territoires où des difficultés à pourvoir les missions disponibles sont repérées</li> <li>- Diffusion de la cartographie régionale des offres <a href="http://hauts-de-france.drjcs.gov.fr/spip.php?article1461">http://hauts-de-france.drjcs.gov.fr/spip.php?article1461</a></li> <li>- Poursuite des actions locales d'information et du soutien financier aux relais locaux d'information</li> <li>- Reconduction de l'opération régionale « Mois de l'engagement » en octobre 2018</li> </ul>

<b>Poursuite des efforts en direction des jeunes avec moins d'opportunités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimentation autour de la dimension tremplin vers l'insertion sociale et professionnelle du service civique en direction de jeunes issus des QPV et ZRR</li> <li>- Développement d'actions spécifiques en direction des personnes réfugiées</li> <li>- Mise en œuvre d'actions spécifiques en direction des personnes en situation de décrochage scolaire</li> <li>- Mise en œuvre d'actions spécifiques en direction des jeunes en situation de handicap.</li> </ul>
<b>Renforcement de la couverture territoriale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite et développement d'actions pour assurer le déploiement du service civique dans les « zones blanches » repérées</li> </ul>
<b>III. Garantir la qualité des missions et de l'expérience vécue par les volontaires</b>	
<b>Renforcement de l'accompagnement des organismes d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Refonte des pages Internet Service Civique du site de la DRJSCS</li> <li>- Maintien d'une offre de formation des tuteurs et organismes adaptée aux besoins locaux, en partenariat avec les prestataires du « marché national de l'accompagnement »</li> <li>- Vigilance accrue à l'effectivité de la formation des tuteurs, qui conditionnera les renouvellements d'agrément</li> <li>- Compilation régionale des offres de FCC pilotées par les DDCCS</li> <li>- Maintien et développement du soutien de proximité via les relais locaux d'accompagnement</li> <li>- Publication d'un guide régional pour faciliter l'accompagnement au « projet d'avenir »</li> <li>- Organisation de rencontres entre tuteurs et gestionnaires d'agrément</li> </ul>
<b>Domaines et acteurs accompagnés prioritairement en 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement prioritaire des organismes disposant d'un agrément collectif, des organismes réalisant des « intermédiations », des secteurs d'activité présentant des risques particuliers de substitution à d'autres statuts, des services publics locaux.</li> </ul>
<b>Développement des contrôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de 106 contrôles (source PRICAE).</li> </ul>
<b>Valorisation des volontaires et développement de leur qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation et soutien à l'organisation de temps collectifs pour les volontaires</li> <li>- Poursuite d'actions visant à développer les avantages aux volontaires</li> </ul>
<b>IV. Animer la gouvernance territoriale</b>	
<b>Développement de la gouvernance régionale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargissement du comité de pilotage régional aux principaux partenaires associatifs impliqués</li> <li>- Maintien de l'objectif d'une réunion annuelle</li> </ul>
<b>Développement de la gouvernance départementale et locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de l'objectif d'une réunion annuelle minimum des instances de coordination départementales</li> <li>- Mise en place de comités locaux</li> </ul>

